



ORLÉANS, VILLE DÉCARBONÉE

SOURCE D'ÉNERGIES

Solarisons nos toits !

- Déployer le plan de solarisation sur des bâtiments publics de la ville.
- Identifier le potentiel de solarisation du parc de logements sociaux, et du tertiaire non public, pour étendre le plan de solarisation de la métropole à ce type de bâtiment.

Tous branchés !

Faciliter l'aménagement des espaces publics pour accélérer le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Priorité à l'énergie verte !

Poursuivre le raccordement des logements sociaux aux réseaux de chaleur existants (bois). A court terme, la Zone d'Aménagement Concerté Carnes Madeleine, et par la suite, d'autres équipements collectifs (ex : quartier de la Source).

MOINS DE PLASTIQUE DANS MA VILLE

Réduisons l'usage du plastique sur les espaces publics

- Sur les marchés de pleins airs, faire appliquer la réglementation aux commerçants et usagers sur l'usage des sacs en plastique.
- Mettre en application le nettoyage de la parcelle des marchés par leurs occupants.
- Etudier le remplacement des sacs poubelles en plastique sur l'espace public par des sacs composés de matériaux bio-sourcés.
- Expérimenter un accès plus raisonné aux sacs à déjection canine sur un quartier par une distribution en mairie de proximité.
- Proposer des sacs biodégradables sur les canisites.

Diminuons l'usage du plastique dans la culture et l'éducation

- Développer l'usage d'autres matériaux que le plastique pour la préparation des documents et ouvrages de la médiathèque (couverture des livres).
- Réduire l'usage du plastique et des matières non recyclables dans le matériel utilisé dans les crèches (jouets, matériel de loisirs créatifs).

QUI VERDIT LES DÉPLACEMENTS

Réduisons les émissions liées au transport

- Favoriser la modernisation des transports urbains au côté d'Orléans Métropole.
- Faire des aménagements pour favoriser les pratiques de mobilité douce : parc vélo sécurisé, pistes cyclables, formation pour faire du vélo, arceaux vélos proche des équipements publics...
- Pour les activités scolaires, augmenter les distances faites à pied avant de mettre en place un bus (1,3km au lieu de 1km pour les cycles 2. 1,8km au lieu de 1,5km pour les cycles 3).
- Proposer des ateliers marquages de vélo sur tous les événements lors d'installation de parkings vélos.
- Réduire la vitesse du trafic par la réalisation d'aménagements de l'espace public : développer les zones de rencontres.
- Accompagner le déploiement de la Zone Faible Emission sur Orléans (zone urbaine dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants) : augmentation du nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques, développement des rues scolaires, facilitation des déplacements doux...

Diminuons les déplacements des usagers

- Décentraliser les compétences de la mairie centrale vers les mairies de proximités : au cas par cas selon la localisation géographique (permanences métier). Expérimenter une décentralisation plus importante à la source.
- Développer les usages numériques de la vie quotidienne à distance grâce au déploiement de la fibre optique et de la téléphonie mobile 4G/5G.
- Améliorer le processus usagers sur le site internet de la ville pour éviter les déplacements des usagers en mairie pour ceux qui le souhaitent.
- Développer des services numériques simples accompagnant les changements de comportement citoyens en faveur de la transition tels qu'un annuaire des équipements publics avec horaires précis et info pratique accessibilité, les infos travaux en temps réel/utile impactant la circulation routière, la valorisation de l'offre des associations, des marchés alimentaires et des producteurs locaux...



ORLÉANS, VILLE DÉCARBONÉE

ÉCONOME ET ANTI-GASPILLAGE

Des repas écologiques dans la restauration collective !

- Renforcer encore l'approvisionnement en produits locaux et augmenter la part du bio dans la restauration collective (écoles, crèches, résidences autonomie), notamment dans le cadre du programme alimentaire territorial et en valorisant le maraichage BIO (ferme des Cassines).

A l'école :

- Adapter les quantités cuisinées aux besoins par la révision des modalités d'inscription pour éviter que trop de repas ne soient jetés.
- Associer les enfants à l'élaboration des menus, recueillir leurs avis.
- Sensibiliser enfants et familles pour réduire les déchets des goûters.
- Pendant le repas, donner des quantités adaptées à l'appétit de l'enfant.
- Sensibiliser au gâchis : mettre en place une « gâchimètre » (pesée des déchets), étendre aux résidences autonomies...

Dans les crèches :

- Remplacer la vaisselle plastique par de la vaisselle en inox, porcelaine.
- Privilégier les gros conditionnements des produits alimentaires.

Rénovons les bâtiments publics

Disposer d'une stratégie patrimoniale :

- Combinant efficacité énergétique et confort thermique avec ciblage sur les bâtiments les plus énergivores de la ville.
- Comportant une gestion économe de l'éclairage : systèmes moins énergivores, développement de l'optimisation, adaptation des matériels.
- Permettant d'optimiser les consommations d'eau des bâtiments.

Juste assez d'éclairage sur l'espace public !

- Extinction de la ville d'Orléans :
 - o de 00h à 05h du 1er septembre au 15 mai / toute la nuit du 16 mai au 31 août sur les faubourgs, boulevards, ponts, voies structurantes, zones résidentielles.
 - o de 3h à 5h les jeudis, vendredis et samedis toute l'année dans les zones d'activité nocturnes (Intra mails).
 - o de 3h à 5h dans les quartiers prioritaires toute l'année
 - o de 01h30 à 04h sur les voies de tram A et B.
- Elaborer un schéma directeur de l'éclairage public permettant de calibrer l'éclairage par voirie et en fonction des besoins (confort des habitants, économie d'énergie, réduction de l'impact sur la biodiversité, faible maintenance des matériels...).
- Réduire les décorations de Noël lumineuses et les décors éphémères. Privilégier les décorations naturels (bois, bouteilles, branches...) ainsi que les productions citoyennes. Réduire les temps d'allumage et recentrer sur les lieux de vie.
- Accompagner la réduction des dépenses énergétiques sur le domaine privé : rappeler la réglementation concernant les enseignes lumineuses et inciter les commerces à la réduction de leur éclairage.

Mieux connaître le volume des déchets produits par les résidences autonomies

- Mesurer le volume des déchets dans les résidences autonomie.
- Définir des objectifs de réduction et pistes d'actions.

Développons des expérimentations pour la construction de bâtiments passifs dans les opérations d'aménagement

notamment en associant les promoteurs, constructeurs et aménageurs en amont des projets.

Développons une offre de produit écologique au sein de l'épicerie sociale

- Produits d'hygiène naturels
- Produit locaux et en vrac

CIRCULAIRE

Réutilisons au lieu de jeter

- Redistribuer les repas des cantines non consommés, en respectant la réglementation liée à la restauration collective (cadre de l'économie circulaire).
- Prioriser la réparation de mobiliers urbains, des matériels et d'objets plutôt que l'achat de neuf.
- Généraliser l'utilisation de linge lavable : sur chaussures, serviettes... dans les crèches.
- Privilégier l'achat de jouets et livres d'occasion dans les crèches, faciliter l'accès à des biens de seconde main pour les crèches et assistantes maternelles (création d'une ludothèque partagée par ex).
- Permettre aux entreprises (TPE, PME) de déposer du matériel informatique à reconditionner par des acteurs de l'économie circulaire pour les allouer aux personnes en difficultés. Expérimenter des points de collecte sur le territoire d'Orléans.
- Sur les marchés alimentaires, inciter les commerçants à repartir avec leurs déchets et à favoriser le don aux associations.
- Harmoniser le mobilier urbain pour les nouveaux projets en travaillant le cahier des charges afin de pouvoir les réutiliser.
- Développer le recyclage des encombrants au sein du parc social et des copropriétés fragiles.

Réemployons pour moins consommer

- Mettre en place des partenariats avec les ressourceries existantes, soutenir celles en place (ex : recyclerie sportive).
- Recycler les signalétiques et supports de communication en s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs du territoire (upcycling).
- Mettre en place un circuit de réemploi / recyclage des affleurants sur l'espace public (mobilier urbain, signalisation police, etc.), mutualiser entre les différents services pour le stockage.
- Systématiser le recyclage des gravats et leur gestion raisonnée dans les opérations d'aménagement : inscription dans le cahier des charges, valorisation sur l'équilibre financier de l'opération, réutilisation si possible sur place, recyclerie du mobilier urbain... Mettre en place un observatoire / bourses des besoins et excédants de gravats et matériaux associant tous les promoteurs constructeurs aménageurs.

Valorisons les biodéchets

- Valoriser les déchets alimentaires issus des cantines des écoles : organisation d'ateliers de transformation et s'assurer des modalités de collectes et de recyclage de ces déchets.
- Expérimenter la gestion de proximité des biodéchets dans le parc social (compostage, réduction de la production...).
- Inclure des composteurs dès la conception des nouveaux quartiers (Zone d'Aménagement Concerté Carnes).
- Sur les marchés alimentaires, organiser la collecte des biodéchets pour compostage.
- Etudier la pertinence de la place géographique des composteurs en cohérence avec le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- Identifier les bâtiments municipaux où il est pertinent de mettre en place un composteur notamment au regard du volume de biodéchets produits (crèches notamment) et dans le cadre des solutions de collecte qui seront proposées par Orléans Métropole à partir de 2024.

Valorisons les sites et sols pollués

Mettre en œuvre un Inventaire Historique Urbain sites et sols pollués (IHU) à l'échelle cadastrale : les deux premières années, test sur le territoire de la ville d'Orléans exclusivement.